

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-1422/SG/FP constatant l'avancement d'échelon et portant intégration à titre exceptionnel d'un commis dans le cadre des rédacteurs de l'administration générale.

n° 75-1422/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
11 juillet 1975

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1975

Date du numéro
10 août 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

IL Est constaté pour compter du 1er janvier 1975 le passage au 2° échelon dans le grade de commis principal du cadre territorial de l'Administration générale de M. Abdi Aden Djama, commis principal, 1er échelon. Art. 2. —M. Abdi Aden Djama, commis principal, 2° échelon du cadre territorial de l'Administration générale, nommé adjoint au chef du service administratif et financier du Port pour compter du 17 mars 1975, est intégré, à titre exceptionnel pour compter de la même date rédacteur de 1er classe. 3° échelon.